

SOMMAIRE

■ **Vie associative :** Enquête nationale sur les règlements des aires d'accueil

■ **Vie Pratique :** traitement des matériaux de construction, obligation de formation des 16-18 ans...

■ **De Vous à Nous :** Défenseur des droits, pan-neux, lois...



Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

Ca y est, nous y sommes, la campagne pour l'élection présidentielle est lancée ! Avec pour premier thème - ce ne sera sans doute pas la dernière fois - la sécurité... Et il n'aura pas fallu longtemps à attendre pour que le sujet des « Gens du Voyage » ne s'invite dans une arène garnie exclusivement de policiers et gendarmes attentifs aux annonces.

Ce « Beauvau de la sécurité », du nom de la place du Ministère de l'Intérieur à Paris, est venu conclure les multiples échanges, analyses et propositions initiés il y a plusieurs mois par les services de Christophe Castaner, alors ministre, et rassemblés dans les quelques 450 pages du Livre Blanc de la sécurité intérieure de novembre 2020... Et que trouve-t-on en page 134 de cet ouvrage édifiant sur ce que pourrait devenir demain les pouvoirs de contrôle et de surveillance policière dans notre société ? Une proposition appelant à sanctionner par des amendes forfaitaires les occupations illicites du domaine dont les collectivités territoriales ont la responsabilité... Ceci explique peut-être pourquoi le Président de la République a choisi de stigmatiser les Voyageurs, sous la forme d'une « fausse annonce nouvelle ». Décidemment, personne autour de lui n'avait lu la loi du 7 novembre 2018 qui sanctionne déjà par une amende forfaitaire ces occupations... par les Gens du Voyage !

Ce qui a terriblement choqué les Voyageurs ce jour là - qui se sont une fois encore sentis jetés en pâture à l'opinion sans pouvoir réagir - c'est vouloir appliquer une telle amende forfaitaire en ne citant que les seules occupations illicites des Gens du Voyage. En laissant entendre, d'une part, que les occupations illicites sont l'apanage exclusif des Voyageurs et, d'autre part, en ciblant la sanction à un public désigné et lui seul... Au-delà de cette stigmatisation

anti-tsigane à peu de frais, l'annonce n'a fait que raviver la crainte que le dispositif adopté en 2018 ne s'abatte aujourd'hui, sans discernement ni contrôle, sur les Voyageurs. S'en prendre au portemonnaie, là où ça fait mal, dicit le Président, pourquoi faire quand un si grand nombre vit dans une précarité certaine ? Si ce n'est pour les (qui, en fait ? Cela reste flou) faire rentrer dans le rang, c'est-à-dire aller sur les terrains désignés, de passage ou pour les grands rassemblements (qu'importe qu'ils soient en nombre insuffisants, inadaptés ou fermés !), et nulle part ailleurs sur le territoire... Voilà où on en est plus de 20 ans après une loi Besson inappliquée par l'Etat, dénaturée au fil des ans par les lobbies parlementaires des collectivités et dénoncée finalement de tous côtés.

Les associations de Voyageurs demandent depuis des mois une remise à plat générale des dispositifs, y compris législatifs, au travers d'une large table-ronde. Or personne n'entend l'appel... Le désespoir grandit fortement, ce qui fait craindre le pire.

Heureusement, il reste des voix pour résister ! Des voix qui veulent mobiliser toujours et encore le droit contre la force, qui veulent mobiliser pacifiquement le ras le bol des familles pour ne pas devoir abandonner le voyage, qui restent toujours ouvertes au dialogue malgré tous les mauvais coups portés depuis si longtemps contre les intérêts qu'elles défendent... Encore faut-il que ces voix enterrent les divergences (souvent minimes), mettent de côté les querelles d'egos, s'ouvrent à d'autres forces et s'unissent. Sans cela, toute résistance sera vaine car trop dispersée et affaiblie. A l'ANGVC, on a envie de tout tenter, de croire que c'est possible et que l'espoir existe pour réussir. ■

VIE ASSOCIATIVE

ADHESIONS

2020 fût une année particulière au regard de la situation sanitaire...

Nous appelons chacun à se mobiliser individuellement pour inverser la baisse des adhérents et faire adhérer massivement autour de vous. **Si chaque adhérent «recrute» un nouvel adhérent, cela pourrait doubler nos rangs. Faites de 2021 une année exceptionnelle !**

Le Conseil d'administration

Il se compose de **19 membres** : Y. BANNIER, F. BEAUTOUR, V. BEDON, M. DEBART, N. DEBART, S. DEBART, T. DEBART, R. DELERIA, P. DERIEUX, M. GRIEL, A. JANUEL, A. LUZY, F. MONNEVEUX, P. PERIO, L. SCHEID, M. SCHIED, M. WINTERSTEIN, S. WINTERSTEIN et M. ZANKO

LE BUREAU EXECUTIF

- Présidente, Nelly DEBART
- Vice-président, Yvan BANNIER
- Trésorier, Philippe DERIEUX
- Secrétaire, Sasha ZANKO
- Adjoints: T. DEBART (Trésorier), L. SCHEID (Secrétaire)

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Il s'est réuni le 29 juillet en visioconférence pour mettre en place les groupes de travail qui doivent porter les objectifs du projet stratégique adopté par l'association au mois de mai. La finalité avait été mal comprise et cela nécessite encore un peu d'explications. Une fiche d'orientation a donc été demandée au Délégué Général. Sur le projet d'accompagnement du changement de la gouvernance, **SOLIFAP a missionné le cabinet ELUSYS** qui a rencontré la Présidente et a pris une date de rencontre au siège le 31 août avec Marc BEZIAT.

ENQUETE NATIONALE - L'ANGVC est la seule association nationale à « faire la chasse » depuis plusieurs années aux règlements intérieurs illégaux. Elle a pu ainsi procéder à de nombreuses lectures des textes en vigueur sur les aires d'accueil avant d'agir en justice. A ce jour, elle a gagné tous ses recours... Néanmoins, elle a voulu savoir comment les gestionnaires procèdent en réalité dans l'application des règlements au regard de divers événements. De façon abrupte ou plus graduée ? Si l'enquête confirme un usage modéré des sanctions les plus graves en cas de manquement, elle pointe **deux tendances notables** : un **taux insuffisant** (< 50%) de collectivités ayant mis à jour leur règlement intérieur au regard des obligations stipulées dans le décret du 26 décembre 2019, et un nombre encore trop important de collectivités qui appliquent des **sanctions que l'association estime illégales** en vertu de ces mêmes règlements. Si nous invitons les collectivités à la plus grande vigilance et à nous consulter, nous allons également vérifier les règlements des collectivités qui nous ont appris qu'elles appliquent des sanctions qui nous semblent a priori illégales. A

IMPORTANT : ADHESIONS 2021

Pensez dès maintenant à retourner à l'ANGVC les souches des carnets d'adhésions 2021 qui sont encore en votre possession ainsi que le règlement des cartes que vous avez placées et vendues.

SESSION DES DELEGUES - Elle se tiendra, comme il y a deux ans, en présentiel à Chaponost (69) et sera animée par le cabinet Elusys, missionné par Solifap pour nous accompagner dans les modalités de notre gouvernance future.

L'AGENDA DU DELEGUE GENERAL - A côté de ses fonctions administratives ou de la tenue de la permanence juridique, le Délégué Général est engagé dans plusieurs initiatives avec nos partenaires où il représente l'association.

- Le 02/07, réunion avec le développeur pour la rénovation du site Internet
- Le 07/07, participation au séminaire du Défenseur des Droits sur la situation des Gens du Voyage
- Le 09/07, réunion inter-assoc. de la FAP sur un projet rédactionnel sur l'habitat léger
- Le 19/07, réunion avec Solifap pour accompagnement de la gouvernance
- Le 26/07, rendez-vous avec 2 familles au siège + réunion avec le développeur pour la rénovation du site Internet
- Le 28/07, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du CML sur l'habitat mobile
- Le 29/07, réunion du Conseil d'administration de l'ANGVC
- Le 02/08, réunion avec le développeur pour la rénovation du site Internet
- Le 31/08, réunion avec le cabinet Elusys sur l'accompagnement de la gouvernance
- Le 02/09, réunion de la commission départementale consultative du 94
- Le 07/09, réunion avec le développeur pour la rénovation du site Internet
- Le 09/09, réunion de la commission départementale consultative du 94
- Le 13/09, rencontre à Toulon avec William Acker avec Nelly Debart et Sasha Zanko
- Le 16/09, restitution de l'enquête nationale sur l'application des règlements intérieurs
- Le 20/09, entretien d'évaluation du juriste avec Lucile Scheid
- Le 23/09, réunion FAP/FNASAT sur actualisation du CML sur l'habitat mobile
- Le 24/09, Conseil d'administration de l'ADEPT 93

VIE PRATIQUE



© DR

UN NOUVEAU REGISTRE - A compter du 1er janvier 2023, chaque entreprise exerçant sur le territoire aura l'obligation de s'immatriculer et de renseigner sur le **nouveau Registre National des Entreprises** l'ensemble des informations et pièces relatives à sa situation. Ce registre, sera géré par l'Institut National de Protection Industrielle, se substituera à l'ensemble des registres existants. Nous reviendrons sur ce projet en 2022 dès que les

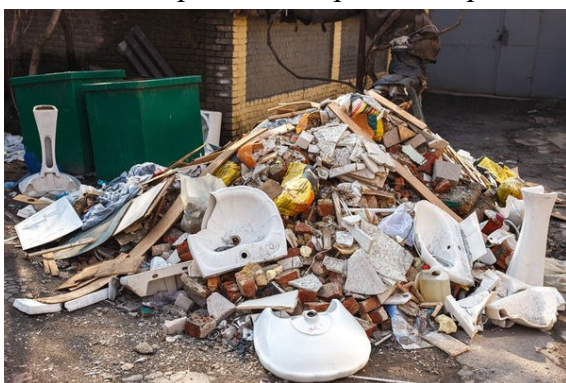
textes d'application seront connus.

DECROCHAGE SCOLAIRE - Après un an de rodage, la mise en œuvre, coordonnée par les missions locales, de **l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans** qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi - soit 90 000 jeunes, une estimation basse qui pourrait être revue à la hausse en raison de la crise sanitaire - **va être accélérée** afin de pouvoir leur garantir un retour à l'école, ou l'accès à une qualification ou un emploi.

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE - Deux décrets ont été publiés le 31 août dernier, qui, le premier, fixe les conditions de prescription d'un **parcours d'insertion par l'activité économique** aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, les critères d'éligibilité à ce parcours et les modalités d'aides financières; le second vise à faciliter les conditions de recrutement par les entreprises des personnes en fin de parcours d'insertion.



© DR



© DR

TRAITEMENT DES DECHETS DE MATERIAUX

- Afin de lutter contre les décharges sauvages, une obligation légale issue de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire de février 2020, 26 entreprises de fabrication de matériaux de construction ont créé un **éco-organisme collectif** à but non lucratif, **Valobat**, constituant une filière de recyclage de ces matériaux.

Les adhérents à Valobat verseront une contribution qui financera la reprise gratuite des déchets, la collecte et le traitement des déchets sauvages du bâtiment et le renforcement du maillage territorial des points de collecte.

BONUS AUX VEHICULES PROPRES

- A l'heure où l'ANGVC dénonce l'application des **zones à faibles émissions** (ZFE) mises en place par les collectivités, parce qu'elle pénalise les Voyageurs de passage en interdisant leurs véhicules, la **prime à la conversion** et le **bonus** pour



© DR

l'achat de **véhicules utilitaires propres** augmentent, pouvant atteindre, depuis un décret du 25 juillet dernier, jusqu'à 14000 euros. Ces avantages peuvent être complétés par des avantages fiscaux et subventions locales.

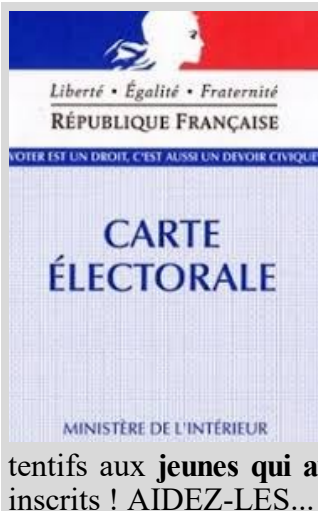
RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates** de raccordement qui caractérisent une demande provisoire (par ex., du 01/11 au 31/03).

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.



ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN 2022

S'INSCRIRE DES MAINTENANT SUR LES LISTES ELECTORALES

Certains y pensent déjà (voir notre éditorial), l'élection présidentielle aura lieu en avril-mai (?) 2022. Il s'agit pour beaucoup d'une **élection déterminante** où seront abordées **toutes les questions de société** qui traversent nos principes républicains et auxquelles les candidats doivent apporter des réponses. Tout y passe : la sécurité, l'école, la laïcité, la famille, l'environnement, l'immigration, les impôts... etc. Il arrive même que certains candidats abordent la question des « Gens du Voyage » lors de meetings ou de rassemblements locaux... **Il est donc essentiel de participer aux débats et de voter.** Car c'est là l'un des lieux majeurs de l'expression démocratique de votre opinion. **Pour voter**, il faut donc être **inscrit sur les listes électorales** de la commune où vous avez votre élection de domicile ou bien où vous résidez. **Vérifiez que c'est fait** dès maintenant et soyez attentifs aux **jeunes qui auront 18 ans** d'ici l'année prochaine. Eux aussi pourront s'exprimer... s'ils sont inscrits ! AIDEZ-LES...

DE VOUS A NOUS...



DEFENSEURE DES DROITS - Claire HEDON a écouté les associations et fait un large tour d'horizon des sujets sensibles le 7 juillet lors d'un **séminaire sur les droits** des gens du voyage auquel Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC, a participé. Par ailleurs, le DDD a fait évoluer la plateforme Anti-discriminations mise en place en début d'année et fait associer les associations au projet par une Charte d'engagement. L'ANGVC qui est partie prenante de la plateforme depuis l'origine a signé le texte.



En août, à Sixt s/ AFF (35)

PLUS JAMAIS ! Il y a les barbelés, les tranchées, les chicanes, les plots qui font obstacle à vivre sa condition de Voyageur. Mais il y a aussi, encore plantés dans de nombreuses communes, les panneaux qui humilient et stigmatisent. L'ANGVC les pourfend chaque fois qu'elle est informée. Comme ci-dessus à Sixt sur Aff où le maire a fait *a minima*, sans commentaire... Un autre panneau a également été dénoncé par l'ANGVC cet été sur la commune de Riguepeu (32). La maire s'est excusée et l'a fait enlever illico.

FABRIQUE DE LA LOI 1 - Nous le disons dans l'éditorial, Emmanuel Macron a fait une « fausse annonce nouvelle » le 14 septembre lors du « Beauvau de la Sécurité ». Dès le 18 août, un décret modifiant la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle était publié...

FABRIQUE DE LA LOI 2 - La loi sur les séparatismes et le respect des principes de la République a été publiée le 25 août. Dorénavant, **l'école à la maison** - y compris le CNED - **sera soumise à autorisation** et non plus seulement à déclaration et accordée en raison de l'état de santé ou handicap de l'enfant, la pratique d'activités sportives ou artistiques intensives, l'itinérance de la famille et les situations propres à l'enfant motivant le projet éducatif. Comme nous le dénonçons depuis un certain temps, les refus d'autorisation risquent de se multiplier à la prochaine rentrée...

CONTRIBUTION DE L'ANGVC - Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la France en réponse au cadre européen 2020-2030 pour l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage, la Commission nationale consultative a invité les associations membres à soumettre une **contribution**. L'ANGVC s'est prêtée à l'exercice sans l'illusion de croire que le gouvernement reprendra ses recommandations, ni celles des autres associations...

QUEL CIRQUE ! Attaquée par l'association de défense des cirques de famille, Clermont-Ferrand a vu annuler par le tribunal administratif son arrêté qui interdisait de façon générale et absolue les cirques avec animaux sauvages en ville. Une victoire qui tiendra jusqu'aux interdictions des spectacles avec animaux sauvages programmées par le gouvernement... ■